

Avis au clergé

D'après le désir de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, messieurs les Curés du diocèse sont priés de faire eux-mêmes, auprès de leurs confrères ou des supérieurs des Ordres religieux, la demande du prêtre qui sera chargé de prêcher le triduum de la Tempérance dans leurs paroisses respectives.

LETTRE APOSTOLIQUE

SUR

LA QUESTION BIBLIQUE

Ad perpetuam rei memoriam

PIE X, PAPE

La question biblique a revêtu aujourd'hui une importance qu'elle n'a peut-être jamais eue auparavant ; il est donc tout à fait nécessaire d'initier avec soin les jeunes clercs à la science des Ecritures ; il faut que non seulement ils aient entendu et compris pour eux-mêmes la force, la raison et la doctrine des Livres saints ; mais qu'ils puissent, avec compétence, et se livrer au ministère de la parole sacrée, et défendre les Livres inspirés contre les attaques de ces hommes qui répudient toute intervention divine. C'est pourquoi notre illustre prédécesseur, dans l'Encyclique *Providentissimus*, s'est judicieusement exprimé en ces termes : « Votre premier soin doit être d'assurer dans les séminaires et les académies un enseignement des Saintes Ecritures qui réponde à l'importance de cette science et à la nécessité des temps ». Dans cette même matière, Nous formulons les prescriptions suivantes qui semblent d'une utilité considérable :

I. L'enseignement de la Sainte Ecriture, qui doit être donné dans chaque séminaire, doit embrasser ce programme : d'abord, les notions principales de l'inspiration, le canon des Livres saints, le texte original et les principales versions, les lois de